

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2016

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 331

présenté par
M. Lurel

à l'amendement n° 151 de M. Aboubacar

APRÈS L'ARTICLE 9 D

À la fin, supprimer les mots :

« conclu entre l'État et les élus du département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.